

Mairie de  
**CHIEULLES**



Chieulles, le 28 septembre 2023

Mesdames, Messieurs  
Les administrés de la commune de  
CHIEULLES

Objet : Reconnaissance de catastrophe naturelle

Mesdames, Messieurs,

La commune va demander une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvement de terrain différentiel à la suite de la sécheresse/réhydratation des sols avec l'apparition de fissures ou autres marques dans les habitations.

Les personnes concernées sont priées de bien vouloir déposer un dossier en mairie. Il devra être composé d'un rapport descriptif des dégâts constatés et de quelques photos. Les documents doivent pouvoir s'imprimer facilement pour être transmis à la préfecture (l'ensemble sous format WORD ou PDF paraît le plus indiqué). Les documents seront transmis par courrier ou mail sur [chieulles@wanadoo.fr](mailto:chieulles@wanadoo.fr) avant le 9 décembre 2023.

Le récapitulatif de l'ensemble des demandes sera déposé à la préfecture de la Moselle courant décembre. Pour rappel : les demandes déposées au titre de la sécheresse de l'année 2023 ne sont instruites par la préfecture qu'à partir du premier trimestre 2024, après livraison par Météo-France de son rapport d'expertise annuel réalisé à l'échelle nationale.

J'espère que ce dossier sera suivi d'effet auprès des services préfectoraux et que vos demandes aboutiront.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire

Jean-Louis BALLARINI

